

LE MAROC ET LES NATIONS UNIES

- L'adhésion à l'Organisation des Nations Unies, le 12 Novembre 1956, fut l'une des premières décisions souveraines prises par le Maroc indépendant. Depuis lors, le Royaume a maintenu un engagement ferme et irréversible pour contribuer à la réalisation des buts et principes de l'organisation, qui convergent avec les fondamentaux de sa politique étrangères et de son action internationale.
- Le Maroc, fort de son engagement actif et de ses relations fructueuses avec les Nations Unies, n'a cessé de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité mondiales, au développement du droit international et de l'état de droit, ainsi qu'à la promotion et au respect des droits de l'Homme. Aussi, le Royaume participe-t-il, de manière assidue et dévouée, aux efforts des Nations Unies visant la raffermissement de la coopération internationale et le renforcement de la solidarité Sud-Sud.
- Le Royaume du Maroc, animé par son engagement traditionnel en faveur du renforcement du multilatéralisme, appuie le processus de réforme de l'ONU et soutient les efforts visant le renforcement de l'action de l'Organisation et la revitalisation de ses organes, afin de lui permettre de s'adapter aux nouvelles réalités géostratégiques mondiales et de relever les défis du 21^{ème} siècle.
- L'aspiration du Maroc à servir, une nouvelle fois, au sein du Conseil de Sécurité, reflète son attachement indéfectible au multilatéralisme, en tant que cadre fondamental pour la préservation de la paix et de la sécurité internationales. L'élection du Maroc, pour une troisième fois, au Conseil de Sécurité, lui offrira l'opportunité de réaffirmer son engagement irréversible pour contribuer à l'aboutissement des efforts déployés par les Nations Unies, pour faire face aux défis grandissants et s'adapter aux mutations majeures, auxquels elles se trouvent confrontés.